



**Franchement  
Frameries**

Commune de Frameries  
Rue Archimède, 1  
7080 Frameries

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU  
PUBLIC RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION DE 6 ÉOLIENNES LE  
LONG DU R5 SUR LES COMMUNES DE FRAMERIES ET MONS**

« UPHOC, Union Pharmaceutique du Hainaut Occidental et Central » - Avenue  
des Nouvelles Technologies 59, 7080 Frameries

07 février 2019 – 19h30

**DATE ET HEURE** : le jeudi 07 février 2019, à 19h30.

**LIEU** : « UPHOC, Union Pharmaceutique du Hainaut Occidental et Central » -  
Avenue des Nouvelles Technologies 59, 7080 Frameries

**LISTE DES PRESENCES A LA REUNION** : La liste des personnes présentes  
(annexe 1) est consultable auprès de l'Administration.

**PRESIDENCE DE LA SEANCE** (en vertu de l'Article D-29-6 du livre 1er du Code de  
l'Environnement) : Monsieur DUPONT, Bourgmestre de la Commune de Frameries.

**ACCUEIL** :

A 19h35, **Monsieur FRANÇOIS Pascal**, modérateur présente le planning de la soirée  
(Introduction et Procédure officielle, Présentation du projet, Etude d'incidences,  
Questions et Réponses). Il précise que dans un premier temps, le demandeur,  
représenté par les sociétés EDF Luminus, Eneco Wind Belgium et Engie Electrabel,  
présentera le projet. Ensuite, dans un second temps, le bureau d'étude CSD  
Ingénieurs, représenté par Madame DUBOIS, expliquera en quoi consiste une étude  
d'incidences sur l'environnement. Enfin, la parole sera donnée aux personnes qui le  
souhaitent afin d'émettre leurs remarques et alternatives éventuelles.

Monsieur précise également la présence de personnes de différentes instances :

- **Porteurs du projet** :

- EDF Luminus : Mme Morgane Tock
- Eneco Wind Belgium : Mme Frédérique Fossoul
- Engie Electrabel : Mr Michaël Lavry

- **Auteur de l'étude d'incidences** : CSD Ingénieurs : Mme Catherine Dubois ;
- **Présidence de la commune de Frameries** : Mr Jean-Marc Dupont, Bourgmestre et Mr Sylvain Declèves, éco-conseiller & secrétaire ;
- **Modérateur** : Mr Pascal François

et situe la soirée dans le contexte règlementaire.

## **PRÉSENTATION DU PROJET :**

**Mesdames TOCK et FOSSOUL ainsi que Monsieur LAVRY**, représentant respectivement les sociétés EDF Luminus, Eneco Wind Belgium et Engie Electrabel, présentent le projet d'implantation de 6 éoliennes le long du R5 sur les communes de Frameries et Mons.

Cette présentation comprend les points suivants :

- Objectifs du renouvelable ;
- Contexte éolien en Wallonie - Une implantation réfléchie ;
- ENECO ;
- ENGIE ELECTRABEL ;
- EDF LUMINUS ;
- Historique du projet du R5 Frameries-Mons ;
- Historique du projet – EDF Luminus ;
- Historique du projet – Partenariat Eneco/Engie ;
- Nouveau projet éolien commun ;
- Nouveau projet éolien commun – Zone Nord ;
- Nouveau projet éolien commun – Zone Sud ;
- Les Contraintes (1) : Habitat ;
- Les Contraintes (2) : Habitat + Nature ;
- Les Contraintes (3) : Habitat + Nature + Infra ;
- Type d'éoliennes ;
- Planning prévisionnel ;
- Questions ?

Cette présentation est consultable en annexe 2.

Les personnes peuvent s'adresser directement auprès du demandeur pour plus d'informations : EDF Luminus – Morgane Tock ([Morgane.Tock@edfluminus.be](mailto:Morgane.Tock@edfluminus.be) +32 (0) 478 63 67 93).

**Madame DUBOIS Catherine** (bureau d'étude CSD Ingénieurs) réalise une présentation du cadre de l'étude d'incidences sur l'environnement :

- Qu'est-ce qu'une étude d'incidences sur l'environnement ? – un outil réalisé par un bureau agréé
- CSD Ingénieurs – un groupe européen d'ingénierie
- Une étude qui aboutit sur des recommandations
- Contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement : relevé biologique, visibilité du projet, qualité paysagère et patrimoniale, impact paysager, environnement sonore, ombrage stroboscopique, santé (infrasons – basses fréquences, infrasons et vibrations, champ électromagnétique) ;
- L'étude d'incidences dans la procédure de demande de permis

Cette présentation est également consultable en annexe 3.

## **OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS ÉMISES CONCERNANT LE PROJET :**

**Monsieur FRANÇOIS P.**, modérateur, ouvre le temps d'échange de la soirée pour les questions-réponses et rappelle le cadre de la soirée et les modalités des prises de paroles.

**Monsieur J-F. ADAM**, riverain de Cuesmes, souhaite que l'étude prenne en compte la présence du projet d'usine de la société Clarebout, notamment sur la question de la dissémination des odeurs.

**Monsieur FRANÇOIS P.**, modérateur, indique qu'il s'agit là d'une question pertinente, relatant un cas particulier.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) précise que cela sera étudié et que c'est le bureau d'études CSD qui est en charge des deux études à mener au sein du bureau. En effet, il y aura donc lieu d'étudier les interactions possibles, générant des contraintes.

**Monsieur Y. GODART**, riverain du Chemin de Binche, demande où va passer le charroi pour desservir les éoliennes proches de son habitation. Il ne souhaite pas que les camions empruntent le chemin de Binche du côté de la rue de Mons à l'instar de ceux de l'entreprise Clarebout.

**Monsieur M. LAVRY** précise que le charroi est temporaire, uniquement durant le chantier, de 6 à 8 mois.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) précise que l'accès devra faire l'objet d'une étude et sera pris en compte dans l'EIE pour éviter les nuisances aux riverains.

**Monsieur F. BALDACCI** souhaite connaître la situation exacte de la première éolienne par rapport au mât ayant servi aux prises de mesures pour les chauve-souris.

**Madame F. FOSSOUL** indique qu'elle est située non loin du petit chemin agricole le long du chemin de Binche.

**Monsieur F. BALDACCI** souhaite avoir une précision sur la localisation par rapport au mât de mesure des chauves-souris.

**Monsieur C. DAUMERS** habite à la rue Donaire et souhaite savoir si le bureau d'études CSD est en charge des deux études d'incidences, comment n'est-il pas juge et partie ?

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) précise que le bureau d'études n'est jamais juge et partie. Il identifie de façon objective l'impact sur l'environnement ensuite c'est l'Autorité qui décide. Les impacts cumulés seront étudiés de manière précise et de façon très factuelle

**Monsieur M. MOREAU** demande si les éoliennes seront interconnectées et donc si l'énergie sera poussée vers la sous-station d'Asquillies ou si les éoliennes seront complètement individuelles.

**Madame M. TOCK** précise que cela est à l'étude auprès d'ORES. Le raccordement sur ce poste est envisagé mais il est saturé. Dès lors, la possibilité de raccord est à l'étude pour ce poste, et est étudié avec ORES.

**Monsieur E. MAHIEU** demande s'il y a des incidences positives pour les riverains, notamment des habitations isolées.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) précise que tous les impacts tant positifs que négatifs sont étudiés. Pour répondre à la question, Madame DUBOIS indique que l'impact positif est en premier lieu la production d'énergie renouvelable et la diminution des rejets de CO<sub>2</sub>, et donc en quelque sorte l'amélioration de la qualité de l'air.

**Monsieur M. LAVRY** indique que pour les riverains, dans le périmètre du projet, il y a plusieurs choses à développer. Il y a une répercussion au niveau communal car la commune reçoit un bénéfice financier (c'est une taxe communale sur les mâts). Un système de participation citoyenne financière peut être mis en place avec un retour financier pour les citoyens. Les retombées seront réparties entre Frameries et Mons en fonction du projet (si projet passe tel que présenté, 1/3 pour Mons et 2/3 pour Frameries).

**Monsieur E. MAHIEU** partage son regret d'avoir participé aux deux précédentes réunions sur les projets de 2017, et de ne pas avoir eu de feed-back de ces études.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) explique que l'étude ne doit pas être réellement communiquée. La réunion d'information préalable est obligatoire et doit présenter le projet. Dans le cas relaté par Monsieur MAHIEU, Madame DUBOIS indique que les études n'ont pas été communiquées car elles n'ont pas abouti. Les développeurs étaient en concurrence et ont abandonné les projets, il n'y a pas eu de dépôt de permis. L'EIE est consultable lors de l'enquête publique suivant le dépôt de la demande du permis.

**Monsieur E. MAHIEU** souhaite savoir, parmi tous les projets éoliens, combien ont été refusés par les habitants ?

**Monsieur FRANÇOIS P.**, modérateur, précise qu'en Région Wallonne, le citoyen a vraiment son mot à dire. L'influence citoyenne est vérifiée ; prendre la parole et écrire, cela a du sens, le citoyen a souvent raison en Région Wallonne.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) indique que sur base des résultats, qui sont parfois négatifs, le développeur décide de ne pas déposer son permis. Dans ce cas de figure, le citoyen n'est pas au courant mais cela arrive fréquemment.

**Monsieur J-M. DUPONT** précise que le Collège a demandé au promoteur de développer un système favorisant la participation citoyenne. Même si l'avis de la

Commune n'est pas requis suite à la réunion d'information préalable, un avis sera remis, à la fois pour le projet Clarebout et le projet éolien. Cet avis comprendra la volonté d'avoir un retour sur l'investissement éolien. Il est légitime que le citoyen puisse y participer également. Il s'agit d'un projet d'intérêt pour la planète et présentant aussi des investissements rentables pour le promoteur mais également pour les citoyens.

**Monsieur FRANÇOIS P.**, modérateur, ajoute que cela peut se faire sous la forme d'une coopérative et que cette condition devra être fixée par le Collège.

**Monsieur G. NIEDDA** précise qu'il est un coopérateur d'émission zéro, et demande si on ne pouvait pas devenir propriétaire et diffuser de l'électricité gratuitement dans un rayon de 10 km ? Cela existe dans une autre commune en Belgique.

**Monsieur M. LAVRY** précise que le cadre légal ne permet pas la diffusion gratuite d'Énergie. Il faut mettre ce cadre légal en place mais il n'existe pas encore. Monsieur LAVRY ajoute que les trois grands promoteurs en Wallonie présents aujourd'hui y sont favorables mais le cadre juridique ne le permet pas. Concernant l'éolienne de Crisnée, il s'agit d'un beau coup de publicité.

**Monsieur P. VALOIS**, riverain d'Asquillies, indique que la possible participation financière est évoquée mais s'interroge sur la forme du retour : retour financier en %, en rendement ?

**Monsieur M. LAVRY** indique que la participation citoyenne peut avoir plusieurs formes (coopérative, crowdfunding, etc.) et précise que les modalités n'ont pas encore été définies. A ce stade, les promoteurs sont ouverts à la discussion (comme cela été fait du côté de Soignies, Ecaussines, etc.).

**Monsieur FRANÇOIS P.**, modérateur, indique que la volonté de la Commune est de développer une coopérative citoyenne et qu'il y a aussi une volonté citoyenne.

**Monsieur P. GODFROID** demande quelle sera l'incidence paysagère sur le haut de Noirchain ainsi que l'impact cumulé avec celles sur Quévy/Harveng ?

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) explique que l'étude prend en compte toutes les éoliennes existantes ou annoncées dans les RIP pour analyser les impacts éventuels. Les impacts cumulés seront aussi étudiés.

**Monsieur G. HARO** demande quelle sera la fréquence des ondes sonores prise en compte. Quelle sera notamment l'impact de la fréquence (infra et ultrasons) sur les oiseaux et mammifères ? Car la fréquence pour l'homme et les animaux est différente.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) indique que lorsqu'une campagne de mesures est réalisée, une première phase est réalisée pour mesurer le bruit existant sans le projet. Ces mesures se basent sur un indicateur décibel de l'oreille humaine. C'est aussi le cas lors des modélisations prévisionnelles, afin de correspondre à l'homme et à la santé humaine. Certains animaux ont une sensibilité différente (ultrasons, infrasons, etc.). Ainsi, lorsqu'un projet est proche d'un élevage, cet aspect est en fonction des animaux présents (sensibilité dans une gamme particulière).

**Monsieur C. URBAIN**, résidant à Noirchain, explique que par rapport au premier projet, une éolienne a été supprimée, proche de Genly. Néanmoins, 3 sont prévues à Noirchain. Monsieur demande quel est l'impact visuel total sur Noirchain ? (rue du Chêne 39 à Noirchain).

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) demande quelle est l'adresse de Monsieur pour venir y faire des mesures dans le cadre de l'étude.

**Intervention d'une dame** qui indique qu'on peut aussi venir chez elle à Rue du chêne 45 à Noirchain.

**Monsieur C. DAUMERS** demande quelle est l'influence sur le réseau hertzien des éoliennes ?

**Madame F. FOSSOUL** indique qu'il faudra valider l'implantation au niveau des faisceaux aériens. Toute une série d'impositions sont à prendre en compte (rayon de 9m autour des faisceaux, etc.) et le résultat est que l'éolienne se situe à 6 fois la distance où une interaction pourrait avoir lieu. C'est pareil pour les émetteurs Proximus.

**Monsieur MAHIEU** demande si les faisceaux français notamment de Valenciennes seront pris en compte ?

**Madame F. FOSSOUL** précise que tous les faisceaux sont pris en compte, belges ou français.

**Monsieur PIRSON** demande si les éoliennes seront dotées de spots rouges ou blancs ? Quels sont les signaux lumineux prévus ?

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) précise que cette information sera donnée par la DGTA (avis de la défense) pour l'aéronautique militaire et belgo contrôle pour l'aéronautique civile. La proximité de l'autoroute impose un balisage avec flash rouges la nuit et blanc la journée. Vu la proximité de la 1 et 2, elles seront certainement balisées, c'est une question de sécurité. Cela est pris en compte dans l'étude d'incidences sur l'environnement.

**Monsieur PIRSON** ajoute également qu'il y a une surveillance régulière, voire quotidienne, de la conduite de gaz de Fluxys non loin de là, par hélicoptère.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) remercie Monsieur pour cette information qui sera prise en compte.

**Madame F. FOSSOUL** précise que des contacts seront pris avec la défense pour tenter de mettre en place un balisage dynamique, qui pourrait être activé si nécessaire (lors d'entraînement de la défense ou autre). Ce projet est en cours de développement.

**Madame L. JAMART** demande si l'incidence de l'ombre est prise en compte ? Car les deux dernières sont entre le village d'Asquillies et l'ouest donc le soleil couchant et il y aura potentiellement un effet avec l'ombre.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) explique que ce phénomène, appelé ombrage stroboscopique, est surtout étudié à l'est et l'ouest car ces orientations sont les plus concernées par cet effet. Il y a une modélisation prévisionnelle qui est réalisée pour les habitations proches et moins proches. Dans ces cas bien précis, la mise en place d'un système appelé shadow-module est recommandée afin d'arrêter les éoliennes lorsqu'elles sont dérangementes pour les riverains.

**Monsieur G. GOFFIN** précise qu'il est étonné de ne pas avoir vu de carte présentant les flux d'air, ayant une incidence sur les rotors des palmes. De plus, est-ce que l'impact sur les travailleurs de Bridgestone est pris en compte dans l'étude (influence sur la santé) ? L'implantation est assez étendue, peut-on avoir une idée en terme de distance, et pour Quévy est ce que cela été étudié ou pas ?

**Madame M. TOCK** explique que dans l'EIE, différents modèles d'éoliennes sont étudiés (diamètre de rotors différents, bruits différents, puissances différentes, etc.). Des bridages sont appliqués si nécessaire. Tout cela est modélisé dans une étude de vent. Ici, il existe un gisement venteux intéressant. Une étude de productible sera disponible et présentée en fonction du sens des vents dominants, etc. Les vents dominants sont du sud-ouest vers le nord et donc parallèles au R5

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) ajoute que pour l'éolienne à proximité de Bridgestone, les normes concernent davantage les habitants et non les travailleurs mais les normes dans les zones d'activités seront vérifiées. Cela sera pris en compte dans le cadre de l'EIE même s'il n'existe pas de valeur réglementaire. Le niveau d'impact sera évalué.

Au niveau de la question du regroupement avec le parc de Quévy ou un étalement, ces alternatives seront étudiées afin de voir si elles amènent un niveau de productible égal par rapport aux incidences.

**Monsieur P. BRACAVAL** demande quel sera l'impact car à Quévy, il était question d'agrandir le parc éolien. Lorsque l'on commence à en avoir de trop, cela peut être gênant. On n'entend pas celle de Quévy sauf quand le vent change, on voit celles d'Estinnes. Celle qui est prêt de chez Monsieur à 500m, provoque le phénomène de flicker. Cela dure. Pour résumer, y a-t-il d'autres projets comme cela dans la région ?

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) explique que les projets existants (autorisés, en cours d'instructions ou annoncés via une RIP) seront pris en considération. Par contre, si c'est en cours de développement, c'est confidentiel chez les promoteurs.

**Monsieur DISENZO** explique qu'il s'agit d'une commune à bas revenus. Or, les 3 promoteurs vont avoir des bénéfices de ce projet. Dès lors, est-il possible que soit les riverains soit la commune puisse(nt) rentrer dans un projet à long terme avec les promoteurs ? Il faudrait mettre en place quelque chose pour éviter de saturer et faire accepter cela au citoyen.

**Monsieur FRANÇOIS P.**, modérateur, précise que ce point a été abordé tout à l'heure et que la porte est ouverte pour les négociations.

**Monsieur M. LAVRY** indique que le premier retour est écologique. Ensuite, il y a un retour vers les deux communes, et enfin il sera laissée la possibilité d'une participation citoyenne pour le projet. La forme sera donnée lorsque le permis sera octroyé.

**Monsieur J-F. ADAM** demande de prendre en compte l'aspect minier ainsi que les 8000 litres d'ammoniac du frigo de Clarebout. L'impact doit être pris en compte.

**Monsieur M. MOREAU** demande si l'énergie ne peut être poussée vers la sous-station de Cibly, y aurait-il moyen d'envisager une sous-station dans le zoning de Frameries ?

**Madame M. TOCK** rappelle qu'ORES doit revenir vers les promoteurs avec une proposition présentant le détail du raccordement. Actuellement, les promoteurs ne sont pas en mesure de répondre.

**Monsieur P. SABIA** indique que les retombées économiques vont à la Commune mais comment vont-elles revenir vers les citoyens ? Pourquoi ne pas diminuer les factures d'énergie ?

**Monsieur FRANÇOIS P.**, modérateur, souligne que la réponse est assez simple : ce n'est pas la commune qui fixe le prix de l'Energie.

**Monsieur M. LAVRY** précise que la commune va faire bénéficier des projets publics grâce à ces taxes par mâts. Le cadre actuel législatif ne permet pas de faire bénéficier l'énergie directement au citoyen. Cela transite par toute une série d'opérateurs.

**Monsieur P. SABIA** demande si la société Clarebout va avoir directement son électricité ?

**Monsieur M. LAVRY** rappelle que pour la Commune de Crisnée, c'est un beau coup de communication mais le cadre légal n'existe pas, cela reste une hypothèse.

**Monsieur PIRSON** indique que les éoliennes 5 et 6 sont assez proches l'une de l'autre et demande que l'impact cumulatif des deux éoliennes soit étudié.

**Madame C. DUBOIS** (bureau d'études CSD Ingénieurs) rappelle que l'ensemble du projet est étudié. Lorsque deux éoliennes sont proches, il y a des effets de sillage entraînant une perte de rendement. Si elles sont trop proches, il peut y avoir également des interférences et jouer sur la stabilité à cause de la turbulence.

A 21h10, le modérateur remercie l'assemblée, rappelle aux personnes que c'est aussi important d'envoyer un courrier à la Commune dans le délai imparti et met fin à cette séance d'information préalable.

Jean-Marc DUPONT,  
Président de séance

Sylvain DECLEVES,  
Secrétaire